

Tous les lycées du Bas-Rhin étaient représentés. 5 points à l'ordre du jour.

1 les problèmes de l'évaluation de l'EAF : relire la lettre de recommandations des IPR de décembre 2007 : [http://www.ac-](http://www.ac-strasbourg.fr/disciplines/lettres/examens_et__concours/epreuves_anticipees/recommandations_aux/view)

[strasbourg.fr/disciplines/lettres/examens\\_et\\_\\_concours/epreuves\\_anticipees/recommandations\\_aux/view](http://www.ac-strasbourg.fr/disciplines/lettres/examens_et__concours/epreuves_anticipees/recommandations_aux/view)

*accès rapide* : taper « recommandations » dans le moteur de recherche, tout en haut de la page d'accueil Lettres ([www.ac-strasbourg.fr/disciplines/lettres/view](http://www.ac-strasbourg.fr/disciplines/lettres/view) )

Les IPR ont besoin de 2 semaines de travail pour régler les contentieux à la rentrée ; au contraire aucun contentieux en T.L. et en BTS, où l'harmonisation et l'équité sont plus avancées. 37 copies ont donné lieu à réclamation, et 12 notes d'écrit ont été remontées de 3 points ou plus par l'IPR.

1.1 les IPR proposent de réfléchir sur 2 exemples d'évaluation (photocopie de 6 pages ci-jointe) :

- un *exemple d'évaluation orale* (p. 6), dont les annotations sont critiquables. La note attribuée a été de 10 (5 + 5), remontée par l'IPR à 13 (5 + 8).

Le bordereau est une pièce officielle, à valeur juridique, il faut le remplir avec attention. La question doit être claire et éviter toute ambiguïté.

La problématique de la Séquence doit elle aussi être clairement indiquée sur les descriptifs.

- un *exemple d'évaluation écrite* (p. 1-5). Note attribuée :  $1 / 4 + 7 / 16 = 8 / 20$ , remontée par l'IPR à  $3 + 10 = 13/20$ . Après vérification, l'élève auteur de la copie était la meilleure de sa classe.

Pour la question, il faut prendre en compte les qualités de la copie, limiter la réponse à la question posée, ne pas exiger plus que l'équivalent de 4/20, limiter la longueur à 1/5 de la copie : 1 page doit suffire.

- *rappel* : la modification des notes d'EAF est possible par le jury du bac de Terminale. C'est au professeur de français présent au jury de s'assurer de la cohérence entre la note de l'EAF et celle du livret scolaire de 1<sup>ère</sup>.

*Conclusion* : l'examineur est coresponsable de la validité d'ensemble du jury, il n'est pas un « électron libre ».

1.2 les dates de la session 2010 :

- écrit le 21 juin (le matin pour les séries générales, l'après-midi pour les séries technologiques)
- remise des copies le 24 juin ; la remise des copies, en début de matinée, sera échelonnée par série. Constitution de commissions pour la journée. Date limite de correction le 9 juillet
- épreuves orales les 28 et 29 juin + 1 et 2 juillet L'absence de locaux interdit de placer les oraux avant l'écrit.
- remise des descriptifs le 11 juin, retrait des descriptifs triés le 18 juin (à confirmer!)
- oraux facultatifs de latin-grec de terminale le 26 mai.
- Ecrit de Latin : mardi 22 juin, matin
- Ecrit de Grec : mercredi 23 juin, après-midi

1.3 tous les professeurs de lycée sont examinateurs pour l'EAF, sauf ceux qui examinent en TL ; ceux qui corrigent les copies de BTS prennent en charge l'oral.

2 le programme de TL annoncé ne devrait pas être modifié. A signaler le coffret « Tous les matins du monde » avec le roman + le film, en Folio cinéma (14 €).

3 LCA (= langues et cultures de l'antiquité = latin-grec) dans la réforme de 2<sup>e</sup> :

3.1 Dans la plupart des établissements, les moyens alloués permettent de faire vivre l'option de 3 h. pour les *continuants* et l'enseignement d'exploration de 3 h. pour les *débutants*. Il faut, dans la phase de négociation actuelle, argumenter pour que l'enseignement d'exploration puisse être proposé aux élèves, aux latinistes ou aux futurs hellénistes. Il y va, en partie, de l'avenir de la série littéraire.

3.2 il faut informer et attirer les élèves des collèges ; s'y rendre afin d'informer les élèves de 3<sup>ème</sup> des possibilités offertes par le lycée.

*Conclusion* : il faut saisir l'occasion de la réforme pour développer l'enseignement du latin et du grec.

4 La réforme des 2<sup>e</sup> en français

Perte de 2 heures par semaine (pour le professeur et de 30 minutes pour les élèves) sur les 6 actuellement attribuées au français : comment le professeur de lettres peut-il trouver toute sa place dans la réforme du lycée ?

4.1 Par l'enseignement d'exploration « littérature et société », attribué à presque tous les établissements.

Rappel : les textes sont en consultation jusqu'au 12 mars, il faut saisir cette occasion.

Cet enseignement est proposé à un maximum d'élèves, il ouvre à toutes les séries de 1<sup>ère</sup>. Le programme est organisé davantage en *compétences* qu'en connaissances. Pas de cours magistral, des projets motivants qui peuvent rester modestes, et à définir avec souplesse : binômes, organisation semestrielle, durée variable pourvu que l'horaire moyen soit respecté. Principe d'organisation : la co-disciplinarité (Français – Histoire/géographie – voire autre discipline).

4.2 Par l'enseignement d'exploration « Langues et cultures de l'Antiquité », ouvert dans de nombreux établissements : cf. point 3 précédent.

4.3 Par l'accompagnement personnalisé, inclus dans les services :

Il s'agit de soutien, de renforcement des compétences, et d'orientation.

En lettres, développer les compétences d'oral et d'écrit : comment s'exprimer de façon cohérente et développée, communiquer, lire, écrire... On peut s'appuyer sur les activités des modules.

Propositions : par ex. un carnet de bord par élève.

*Conseil* : aller voir le chef d'établissement en équipe.

5 Avenir :

5.1 Les actuels programmes de 2<sup>e</sup> sont reconduits à la rentrée. Il y aura une réunion à la rentrée pour mettre au point les détails de l'adaptation aux nouveaux horaires.

5.2 de nouveaux programmes seront en consultation en avril-mai 2010. En 2<sup>e</sup> l'accent sera mis sur l'histoire littéraire et l'étude des genres.